

**CONCOURS EXTERNE DU CERTIFICAT D'APTITUDE AU
PROFESSORAT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
SESSION 2025
PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

Quels éléments retenir des rapports de jury ?



Les cours CAPEPS Univ EPS sont soumis au code de la propriété intellectuelle. Leur usage est exclusivement réservé à leur destinataire.



Toute l'équipe Univ EPS est fière de vous présenter ce cours CAPEPS, résultat d'un important travail de recherche & synthèse.

Il est à destination des candidats au concours du CAPEPS EXTERNE 2025 qui souhaitent se former de manière autonome ou en complément d'une formation universitaire.



SOMMAIRE

I/ LE RAPPORT DE JURY DU CAPEPS : DEFINITION & PERSPECTIVES

II/ LES COMPETENCES EVALUEES ET LES DONNEES CHIFFREES DU CONCOURS

III/ LES ELEMENTS DE TRAVAIL A RETENIR

IV/ LES ELEMENTS COMPLEMENTAIRES A RETENIR

V/ LE CHAMP LEXICAL A MOBILISER LE JOUR DE L'EPREUVE



VI/ BIBLIOGRAPHIE



I/ LE RAPPORT DE JURY DU CAPEPS : DEFINITION & PERSPECTIVES

Le rapport de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) est un document publié annuellement, a posteriori des épreuves orales d'admission du concours du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS). Il s'agit d'un document dactylographié, cofondé par l'ensemble des membres du jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS). En son sein, sont détaillés l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission, les critères objectifs de classement des copies et des prestations des candidats, les enjeux du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) ainsi qu'une liste de préconisations pour les sessions futures du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS). La composition des membres du jury, leur statut ainsi que des données chiffrées sur les statistiques du concours, sont également évoqués.



II/ LES COMPETENCES EVALUEES ET LES DONNEES CHIFFREES DU CONCOURS

La connaissance des compétences évaluées et des données chiffrées issues du rapport de jury nous semble incontournable dans la mesure où ces éléments guident la lecture des copies des candidats par les membres du jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS). Dans une copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, cela permet de s'inscrire dans la conception partagée par les membres du jury des attentes d'une copie d'épreuve écrite disciplinaire.

Les compétences évaluées concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont hiérarchisées de la manière suivante : Faire partager les valeurs de la



république, Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école, Maîtriser la langue française à des fins de communication, Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques, s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel, Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique, Contribuer à l'action de la communauté éducative, et Prendre en compte la diversité des élèves.

Les données chiffrées notamment concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont les suivantes : 2746 candidats ont composé, 1333 candidats sont déclarés admissibles (48,54%), et 670 candidats sont déclarés admis (24,39%). La moyenne de cette épreuve se situe à 8,62 sur 20 points, et la distribution des notes s'échelonne pour la majorité, entre la note de 5,5 sur 20 points, et 11 sur 20 points. En d'autres termes, une note supérieure à 11 sur 20 points, suggère un dépassement de la majorité des autres candidats, dans le cadre de l'épreuve écrite disciplinaire (Écrit 1).



III/ LES ELEMENTS DE TRAVAIL A RETENIR

La connaissance des éléments issus du rapport de jury nous paraît primordiale. Dans une copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, cela permet de proposer une réflexion qui s'inscrit dans les attentes du concours, tant sur le plan de la méthodologie, des éléments d'analyse des termes du sujet, mais également sur l'éventail des connaissances à mobiliser afin de mener une argumentation pertinente. Il s'agit donc de réaliser une synthèse de l'ensemble de ces éléments, et d'en proposer une analyse explicitative qui permette de mettre en lumière ce qui est précisément attendu de la part du jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS).



Le sujet se compose d'une commande explicite qui suppose de mettre en relation des éléments exogènes et endogènes à la discipline EPS, en lien avec le programme du concours. L'absence de citation lors des dernières sessions laisse toute latitude aux candidats dans l'orientation de leur réflexion.

Au cours de la démonstration à mener, il s'agit d'apporter des éléments de preuve, des faits, des chiffres, des dates, des références (citations, témoignages d'acteurs notamment) qui permettent d'explicitier et d'appuyer l'argumentation. Le travail de définition doit conduire le candidat à envisager les termes du sujet par le prisme de déclinaisons telles que les politiques éducatives, la communauté éducative et la structure disciplinaire. Il est fondamental de définir le terme du sujet, de le décliner en divers acceptions, puis d'envisager différents angles d'analyse de la commande explicite du sujet. L'analyse du verbe de la commande explicite du sujet est également centrale. Il s'agit de ne pas détourner le sujet, en ne mobilisant pas de facto un synonyme du verbe de la commande explicite du sujet. L'analyse des potentiels termes connexes du sujet, tels que les adverbes ou les adjectifs qualificatifs est également prégnante, dans la mesure où celle-ci permet d'orienter la réponse à la commande explicite du sujet et d'affiner l'analyse produite au sein de chacune des périodes mobilisées. Le traitement linéaire du sujet est à



bannir dans la mesure où il n'apporte pas de richesse d'analyse. En d'autres termes, il n'est pas souhaitable que le candidat propose une évolution du « non » au « oui » tout au long de son devoir, mais bien qu'il apporte des éléments de nuance, de controverses voire de réalité disciplinaire. La mobilisation de l'histoire des politiques éducatives, des textes institutionnels régissant la discipline EPS, de l'évaluation des élèves ou de la formation initiale des enseignants, semblent être des éléments à mobiliser dans le cadre de l'enrichissement de l'analyse de la commande explicite.

Le classement des copies de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 s'effectue de telle sorte à ce que la montée dans les bandeaux de correction, soit corrélée avec la richesse des interrelations proposées entre les termes du sujet, que ce soit dans la partie introductive de la copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, que dans le développement de la copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025. L'identification de continuités, de ruptures et la mobilisation d'indicateurs précis tels que les méthodes pédagogiques employées, les



contenus didactiques, les activités supports et les modalités d'évaluation, font partie intégrante des attentes du jury. En d'autres termes, ces indicateurs doivent être sélectionnés par le candidat, mobilisés sur l'ensemble de la copie de la Première Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, afin d'appuyer l'argumentation proposée, et donner de la cohérence globale à la copie de la Première Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025.

Le niveau 1 de production concerne les candidats ayant discoursu sur l'histoire de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) ou proposé des devoirs inachevés, voire hors sujet. En d'autres termes, afin de ne pas se retrouver dans ce niveau du bandeau de correction, il s'agit de structurer sa copie, l'achever, et ne pas raconter l'histoire de l'Éducation Physique et Sportive (EPS), mais bien d'analyser une commande explicite et y répondre au sein de chacune des parties argumentatives envisagées.



Le niveau 2 de production concerne les candidats qui démontrent une réponse à la commande explicite du sujet, minimale. En d'autres termes, il s'agit de ne pas proposer une analyse simple de chacun des termes, mais d'envisager des degrés d'analyse et des éléments de nuance au sein de chacune des périodes.

Le niveau 3 de production concerne les candidats qui produisent une copie contextualisée et stabilisée, à travers la recherche d'une démonstration argumentée, bien étayée et agrémentée de quelques nuances. En d'autres termes, afin de franchir la porte du niveau 3 de production, l'ensemble des étapes méthodologiques et des connaissances nécessaires à la réponse à la commande explicite, doivent être présents sur l'ensemble de la copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025.

Le niveau 4 de production concerne les candidats qui démontrent une réponse réflexive à la commande explicite du sujet, à travers un décalage entre le curriculum formel et le curriculum réel de la discipline EPS. En d'autres termes, la faisabilité et la réalité disciplinaire sont mises en avant, afin de sortir d'une argumentation qui prend



exclusivement appui sur des éléments formels de l'histoire de l'Éducation Physique et Sportive (EPS). De manière transversale, plusieurs indicateurs permettent au jury d'affiner la note au sein d'un même niveau de bandeau de correction, tels que la maîtrise des références bibliographiques, la qualité et la diversité des champs d'argumentation, la précision des connaissances, l'étendue de la période analysée ainsi que la maîtrise de la langue française. En d'autres termes, la focale doit être mise sur les éléments d'analyse et d'argumentation lors du jour J de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, et un travail de fond sur l'ensemble de ces indicateurs doit être réalisé sur l'ensemble de la préparation à la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, à l'échelle de l'année de formation au concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS).

Un certain nombre de préconisations de préparation et de mises en œuvres sont évoquées. Il s'agit de limiter la taille de l'introduction au sein de la copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 à 1/6ème de la taille de la copie.



Par exemple, pour une copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, qui totalise 12 pages, l'introduction ne doit pas dépasser 2 pages. Dans la réalité du concours, une introduction ne dépassant pas 1/4 de la taille de la copie (3 pages pour une copie totalisant 12 pages par exemple) est recevable. Au delà, le candidat s'expose à une sanction en terme de note voire de niveau de bandeau de correction. L'introduction doit comporter notamment les périodisations du sujet retenues. La problématique se doit d'être claire, concise et structurée, tout comme l'annonce de plan. En d'autres termes, la problématique doit aller à l'essentiel tout en n'omettant pas la réponse au sujet, les facteurs explicatifs de la réponse au sujet proposée, et des éléments de nuance. L'annonce de plan doit se contenter de spécifier la problématique, au sein de chacune des parties qui seront ultérieurement développées dans la copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025.

Sur le fond de la copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, il n'est pas recevable d'occulter tout ou partie de la période de la commande



explicite. L'étude du contexte dans lequel se situe la réponse proposée au sein de la partie, est centrale. En d'autres termes, réaliser une borne de partie à travers une date butoire, si elle n'est pas pleinement justifiée par rapport au sujet, n'est pas pertinent. Il s'agit cependant d'identifier des moments de rupture, qui s'inscrivent en cohérence avec la réponse au sujet proposée par le candidat. La connaissance de l'esprit d'une période plutôt que d'éléments saillants mais décontextualisés, est valorisée. L'histoire des réformes politiques et éducatives, ainsi que les enjeux scolaires de la discipline EPS, sont autant d'éléments à mobiliser dans le cadre de la contextualisation de la réponse au sujet. Enfin, la période actuelle (XXIème siècle), doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du candidat, et des connaissances récentes et précises quant à cette période socio-historique, sont valorisées. En définitive, le candidat se doit de conserver une démarche critique et historique, basée sur des éléments formels, des éléments réels, des débats et controverses, afin d'enrichir la réponse à la commande explicite apportée.



IV/ LES ELEMENTS COMPLEMENTAIRES A RETENIR

La connaissance des éléments complémentaires issus des rapports de jury des sessions précédentes nous paraît incontournable. Dans une copie de la Première Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, cela permet de proposer une réflexion qui s'inscrit au plus proche des attentes du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique (CAPEPS) depuis plusieurs années. Il s'agit donc de réaliser une synthèse de l'ensemble de ces éléments complémentaires, et d'en proposer une analyse explicative qui permette de mettre en lumière ce qui est précisément attendu de la part du jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS), et ce depuis plusieurs années.

Dès lors qu'une citation est proposée au sein du sujet de la Première Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation



Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, il s'agit de la mobiliser pour cerner des éléments de tension au sein de la commande explicite du sujet proposé, et d'articuler cette citation avec tout ou partie des termes de la commande explicite du sujet.

L'explicitation, au sein du travail de définition du candidat, d'une à deux tensions, est un attendu du sujet puisque cela permet dans le cadre de la Première Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, de proposer une réflexion nuancée, singulière et réaliste au regard des copies des autres candidats du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS). En d'autres termes, le candidat qui n'évoque pas de tension au sein du sujet (par exemple, un décalage entre le curriculum formel de la discipline EPS, et le curriculum réel de la discipline EPS) ne franchit pas le bandeau de correction numéro 2, puisqu'il propose une réflexion faiblement nuancée, parfois non singulière et peu réaliste au regard de l'histoire effective de la discipline EPS.

D'autre part, il est attendu que divers **niveaux d'analyse** soient évoqués au sein du travail de définition, de la problématique, et du plan. Cela signifie qu'une analyse portant



exclusivement sur les textes institutionnels de la discipline EPS, qui évacue de fait le contexte politico-éducatif et territorial (à l'échelle de l'établissement, des classes et des acteurs de la discipline EPS), ne permet pas de franchir le seuil du niveau 3 du bandeau de correction.

Il est mentionné également **qu'aucune définition précise des termes clés du sujet** n'est attendue a priori, néanmoins le candidat se doit d'apporter la preuve qu'il a compris la notion ou le concept-clé ainsi que son utilisation à travers l'ensemble de la période questionnée. En d'autres termes, l'apprentissage préalable de définitions n'est pas pertinente dans la mesure où cela cantonne l'analyse de la commande explicite, au prisme exclusif de la définition qui est choisie préalablement. Il s'agit davantage de proposer une définition simple, avec ses propres mots, et de l'enrichir à travers différentes échelles temporelles, divers niveaux disciplinaires et un décalage entre le curriculum formel, le curriculum réel et le curriculum conceptuel de la discipline EPS.

Au niveau du fond de la copie, il est fait mention d'une maîtrise parfois approximative des connaissances historiques de la discipline EPS, amenant parfois le candidat à travestir la réalité des faits qui sont proposés afin d'argumenter la prise de position du candidat quant à la réponse à la commande explicite du sujet. En d'autres termes, il convient de



mobiliser des connaissances précises et référencées, de natures diverses mais également propres à chaque candidat afin d'apporter une réelle plus-value à la réflexion qui est proposée.

Le jury tient à rappeler que la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 est constitutive d'un concours de recrutement, qui nécessite de classer les copies des candidats. Dès lors, chaque élément qui permet de différencier la copie du candidat, avec celle d'un autre candidat, peut être valorisé en terme de points attribués.

Afin de creuser davantage le classement en niveau de production au sein du bandeau de correction des copies de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 par les membres du jury, nous proposons un ensemble d'éléments complémentaires.



Historiquement, le niveau 1 de production des copies de la Première Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 au regard des rapports de jury précédents, concerne les copies qui présentent une histoire générique de l'Éducation Physique et Sportive (EPS), ne soulevant aucune tension pertinente, et avec une analyse des termes qui se cantonne à une définition préalablement construite en préparation, sans lien effectif avec la commande explicite du sujet de la Première Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 du jour de l'épreuve. L'accumulation de connaissances sans argumentation travaillée, est caractéristique du niveau 1 du bandeau de correction. En d'autres termes, il s'agit de respecter une méthodologie pertinente, de finir sa copie, et de répondre à la commande explicite du sujet en prenant le temps de développer et argumenter chaque fait mobilisé.

Historiquement, le niveau 2 de production des copies de la Première Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 au regard des rapports de jury précédents, concerne les copies qui présentent un degré d'explicitation de la pensée du candidat peu



effectif, et un niveau d'analyse de la commande explicite du sujet qui ne mobilise pas différentes échelles temporelles ou différentes sphères de la discipline EPS. La mobilisation de connaissances précises et référencées, de natures diverses mais également propres à chaque candidat, est un attendu du niveau 2 du bandeau de correction. La question d'une argumentation nuancée est également mentionnée.

Le niveau 3 de production des copies de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 au regard des rapports de jury précédents, concerne les copies qui présentent un degré de contextualisation, de nuance et d'exhaustivité en terme de sphères de la discipline EPS mobilisées, pertinent. Des indicateurs tels que les contenus didactiques, les méthodes pédagogiques, les formes d'évaluation ou les finalités de la discipline EPS en lien avec un contexte politico-éducatif prégnant et une analyse précise des concepts-clés du sujet, sont des éléments caractéristiques du niveau 3 du bandeau de correction.

Le niveau 4 de production des copies de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive



(CAPEPS) session 2025 au regard des rapports de jury précédents, concerne les copies qui présentent un traitement relativement exhaustif de l'ensemble des sphères de la discipline EPS (curriculum formel, curriculum réel et curriculum conceptuel notamment), un traitement de l'ensemble de la période par des connaissances précises et référencées, de natures diverses et d'indicateurs stables sur l'ensemble des parties de la copie de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 afin de mettre en évidence des éléments de convergence ou de divergence sur l'ensemble de l'argumentation. La lucidité du candidat (et donc la maîtrise de la réalité socio-historique propre à chaque période, la réelle influence de chaque acteur mobilisé au service de l'argumentation et la connaissance d'éléments exogènes à l'exclusive discipline EPS) permet de proposer une analyse et une argumentation caractéristique du niveau 4 du bandeau de correction.



V/ LE CHAMP LEXICAL A MOBILISER LE JOUR DE L'ÉPREUVE

La connaissance du champ lexical issu des différents rapports de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS), dans le cadre de la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 nous paraît primordiale. Cela permet de mobiliser le champ lexical professionnel et scientifique de la discipline EPS, et de s'inscrire au plus proche des attentes linguistiques du jury. En d'autres termes, il s'agit de s'exprimer à l'écrit, dans une forme de langage qui correspond à celui recherché dans le cadre d'un futur professeur d'Education Physique et Sportive (EPS), cadre A de la fonction publique, qui perpétue la tradition culturelle historique de la discipline EPS.

Nous proposons une caractérisation de l'ensemble du champ lexical issu des différents rapports de jury du concours du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe



du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, par le prisme des 8 classes grammaticales de la langue française.

Les noms communs apparaissant prégnants dans les différents rapports de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont : preuve, fait, chiffre, date, références, témoignage, usage, institution, contexte, politique, enseignant, communauté, structure, acteur, orientation, corps, périodisation, fille, garçon, attente, réflexion, relation, inflexion, concept, démonstration, réussite, intention, désir, opérationnalisation, débat, engagement, lenteur, société, changement, rupture, influence, trajectoire, chronologie, pratique, expérience, transformation, innovation, perspective, discipline, gouvernement, culture, orthodoxie, système, problématique, contenu, méthode, finalité, évaluation, curriculum, interaction, choix, continuité, leçon, séance, activité, modalité, paradigme et relation.

Les déterminants apparaissant prégnants dans les différents rapports de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont : le,



la, les, de, des, du, de la, un, une, plusieurs, quelques, certains, chaque, quel, quelle, quels, quelles, ce, cette, et ces.

Les pronoms apparaissant prégnants dans les différents rapports de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont : il, ils, elle, elles, nous, celui, celle, ceux, celles, laquelle, lesquelles, lequel, lesquels, dont, avec qui, par lequel, avec laquelle, qui, aucune, rien, d'autres, quelques-uns, plusieurs, duquel, desquels, le premier, le second.

Les adjectifs qualificatifs apparaissant prégnants dans les différents rapports de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont : utile socialement, conforme scolairement, large, simple, principaux, dominante, dominée, dispensées, spécialisé, obligatoire, optionnel, scolaire, bourdieusienne, différents,



géographiques, sociologiques, pédagogiques, législatifs, générale, sanitaire, nouveaux, pionniers, lisible, insécable, majeures, mineures, chronologique, diachronique, synchronique, physiques, escompté, handicapées, linéaire, économique, disciplinaires, inclusifs, démocratique, gaulienne, désanctuarisée, protéiformes, pertinents et justifiée socialement.

Les verbes apparaissant prégnants dans les différents rapports de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont : engager, mener, supposer, expliciter, se contenter, convenir, décliner, formuler, chercher, proposer, imaginer, envisager, s'agir, faire, reconstruire, contextualiser, comprendre, analyser, traduire, lire, assurer, pouvoir, devoir, inviter, articuler, périodiser, mettre en évidence, mettre en exergue, placer au centre, entrer, constituer, imposer, laisser, répondre, questionner, s'échafauder, trouver, ignorer, perturber, se tourner, montrer, réorienter, passer, relever, toucher, mettre de côté, évacuer, attendre, lutter, relayer, traverser, favoriser, résorber, classer, interagir, maîtriser, programmer et débattre.



Les adverbes apparaissant prégnants dans les différents rapports de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont : toujours, parfois, souvent, aucunement, lentement, ailleurs, avant, assez, moins, plutôt, ensemble, guère, aussi, jamais, nullement, longtemps, actuellement, encore, toutefois, néanmoins, cependant, vraiment et tout à fait.

Les conjonctions apparaissant prégnantes dans les différents rapports de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont : tel quel, de même, plus que, autant que, lorsque, jusqu'à ce que, dans la mesure où, mais, au moment où, comme, pendant que, après que, or, avant que, dès que, de telle façon que, où, au point que, du fait que, étant donné que, tant que, donc, si bien que, de sorte que, alors que, quoique, encore que, bien que, si ce n'est que, à condition que, afin que, pour que, c'est pourquoi, de façon que, car et ni.



Les prépositions apparaissant prégnantes dans les différents rapports de jury du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) concernant la Première Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025 sont : dans, depuis, avant, devant, durant, malgré, nonobstant, hormis, hors, jusque, sans, parmi, sauf, pour, près, concernant, après, contre, autour de, entre, parmi, pendant, face à, hors de, par rapport à, vis à vis de, à travers, au moyen de, en dehors de et quant à.



VI/ BIBLIOGRAPHIE

- 1.** Rapport du jury du concours du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2023
- 2.** Rapport du jury du concours du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2022
- 3.** Rapport du jury du concours du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2021



**CONCOURS EXTERNE DU CERTIFICAT D'APTITUDE AU
PROFESSORAT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
SESSION 2025
PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

Quels éléments retenir des rapports de jury ?